myenergy
Luxembourg

Procédure de demande
Prêt à taux réduit

01
Demandeur
Mandat à un conseiller en énergie agréé pour un conseil en énergie avec rapport

02
Conseiller agréé
Élaboration du concept de rénovation :
- visite des lieux
- concept d'une rénovation énergétique intégrale
- liste des mesures retenues pour la réalisation

03
Demandeur
Demande d'offres auprès des entreprises

04
Entreprise
Établir l'offre des mesures retenues et conformes à la PRIMe House

---

Conseiller agréé
Vérification de la conformité des offres
- recommandé avant la demande de l'accord de principe

05
Demandeur
Demande de l'accord de principe auprès du Guichet unique des aides au logement :
- obligation d'annexer au moins une offre par mesure envisagée

06
Guichet unique des aides au logement
Attribution de l'accord de principe pour les mesures envisagées et pour le prêt à taux réduit

07
Banque
Accord d'un prêt à taux réduit

08
Demandeur
Mandater l'entreprise pour la réalisation des travaux et informer le conseiller agréé de la mise en œuvre de l'isolation

09
Entreprise
Réalisation des travaux

Conseiller agréé
Contrôle visuel de la mise en œuvre sur chantier

10
Entreprise
Facture conforme aux mesures réalisées

Conseiller agréé
Rapport final

11
Demandeur
Demande de la liquidation des aides PRIMe House

12
Guichet unique des aides au logement
Liquidation des aides PRIMe House